



## Violences sexuelles et inceste : l'Éducation Nationale, un acteur incontournable !

La parole se libère enfin sur l'inceste et les violences sexuelles à l'encontre des enfants. Le sondage Face à l'inceste 2020, réalisé par IPSOS, révèle que 10% des Français, soit 6,7 millions de personnes, se déclarent victimes d'inceste en France. Le #MeTooInceste est édifiant : des milliers de victimes osent révéler les crimes dont elles sont et ont été victimes. En France, 3 élèves par classe de CM2 en moyenne ont subi des violences sexuelles. Parce que l'École est un des principaux lieux de vie des enfants et des jeunes, elle doit avoir les moyens de prendre toute sa place dans la prévention et le repérage de ces violences ainsi que dans la protection et l'accompagnement des victimes. Un protocole clair et rigoureux doit être largement diffusé à tous les personnels pour clarifier les démarches et des moyens ambitieux dédiés pour que les services sociaux, de police et de justice traitent rapidement les alertes. Il y a urgence à donner les moyens pour détecter au plus tôt, protéger et accompagner les victimes et ne pas laisser les agresseurs dans l'impunité.

L'Éducation nationale doit assurer une formation initiale et continue en direction de tous les personnels pour qu'ils puissent accueillir la parole, mais aussi savoir repérer les comportements que développent les enfants victimes et rendre plus accessible les outils d'information mis à disposition sur les démarches à suivre en cas de suspicion de violences sexuelles sur enfant.

Les victimes doivent également pouvoir avoir accès à des professionnel.le formé.es et soumis.es au secret pour recueillir leur parole, être entendues et orientées à bon escient. C'est pourquoi nous appelons également au renforcement de la consultation infirmière libre d'accès dans les établissements scolaires et à l'appui par des assistant.e.s de service social, formé.e.s, capable d'évaluer et d'orienter par une connaissance fine du réseau partenarial.

Enfin, la sensibilisation de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale ne suffira pas sans moyens d'accompagnement renforcés pour l'ensemble des services publics intervenant en protection de l'Enfance, soutien et soin à la réparation des victimes et, pour éviter la récurrence, un accompagnement vers le soin des agresseurs.

Les Lilas, le 09 février 2021



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**